



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



emplacement fumeur

Interdit aux mineurs de moins de 18 ans

Fumer augmente les risques de maladies cardiaques et pulmonaires mortelles.

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider.

Rendez-vous sur [tabac-info-service.fr](https://www.tabac-info-service.fr) ou appelez le 3989.

Article R3512-3 et suivants du code de la santé publique